



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Date de la convocation : 30 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'An deux mil vingt-six, le 6 juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RENOUX, Maire.

Présents : Thierry RENOUX, Michèle BACHELOT, Bruno TAKORIAN, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Alexis CARRIC, Carole LEGENDRE, Nicolas LE BERDER, Danièle ESNAULT, Joël LEGENDRE, Pascale LE MASSON, Céline BESNARD, Mickael GIRARD, Sonia TEXIER, François-Marie MONTGERMONT, Dienaba FONDO, Marie GALVEZ (à partir de la question n°7), Soazic DANET, Donatien WATREMEZ, Fabien ORINEL, Kevin DUVAL, Antoine RONDIN, Anna RUIZ

Excusés : Valérie EUN, Corinne FOUCAULT, Pierre CHAPON, Mathieu WIDLOECHER, Jonathan DJAOUI

Secrétaire de séance : Soazic DANET

Procuration : Valérie EUN à Hélène AMOURIAUX-PICARD, Corinne FOUCAULT à Danièle ESNAULT, Mathieu WIDLOECHER à Fabien ORINEL, Jonathan DJAOUI à Donatien WATREMEZ

120/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 1^{ER} et 5 JUIN 2026

Monsieur le Maire a exposé :

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver les procès-verbaux des Conseils municipaux des 1^{er} et 5 juin 2026.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE les procès-verbaux des Conseils municipaux des 1er et 5 juin 2026.**

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – COMPLÉMENT A LA DELIBERATION N°97/2026 DU 27 AVRIL 2026 – QUESTION REPOUSSÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire a exposé :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts directs (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal (32 personnes si la population de la commune est supérieure à 2000 habitants).

Par délibération n°97/2026, le conseil municipal a désigné une première liste de commissaires membres de la commission communale des impôts directs :

Le conseil municipal, en complément de la première délibération, est invité à désigner une liste complémentaire de personnes susceptibles de devenir membres de cette commission.

121/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

COMITES CONSULTATIFS ET COMITE DE PILOTAGE – OUVERTURE AUX PERSONNES NON ELUES - VALIDATION

Madame TEXIER, conseillère déléguée à la communication et à la participation citoyenne, a exposé :

Par délibération n°69/2026, le conseil municipal, a validé, la création de 8 comités consultatifs et 1 comité de pilotage ouverts aux personnes qui ne sont pas membres du conseil municipal conformément à l'article L2143-2, à savoir :

Urbanisme – Droit du sol - Travaux

Finances

Solidarités - Santé – Personnes âgées - Logement social

Comité Education- Petite Enfance – Enfance - Jeunesse

Communication – Participation Citoyenne

Vie Culturelle et Vie Associative

Transition, Espaces Verts et Biodiversité

Mobilités et déplacements

Comité de pilotage Nouveaux Quartiers

Un appel à candidature a été lancé auprès des habitants de Chavagne.

Le Conseil municipal est invité à approuver les compositions des Comités consultatifs et Comité de pilotage.

Commissions/Comités	Membres des commissions/comités
Comité Urbanisme – Droit du Sol - Travaux Responsable : Alexis CARRIC	Alexis CARRIC Danièle ESNAULT Michèle BACHELOT Yannick DACQUAIT Serge LAUNAY Jean-Pierre LANGOUET Martina HAVARD-FOSSA Christiane LE BOZEC Jean-Claude BRIAND Françoise JOULAUD
Comité Finances Responsable : Michèle BACHELOT	Michèle BACHELOT Joël LEGENDRE François-Marie MONTGERMONT Soazic DANET Denis SIMON André CROCQ Philippe DENIER Raphaëlle CHOI René DA SILVA Christiane LE BOZEC Françoise JOULAUD



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Comité Solidarités – Santé – Personnes Agées – Logement Social Responsables : Hélène AMOURIAUX- PICARD Soazic DANET Céline BESNARD	Isabelle GANZETTI-GEMIN Hélène AMOURIAUX-PICARD Soazic DANET Céline BESNARD Corinne FOUCAULT Anna RUIZ Dienaba FONDO Pascale LE MASSON Danièle ESNAULT Marie-Claire PAPIN Jean-Claude PRIOUR Malika TIREL Audrey DELAMARRE Annie COLLEU Martina HAVARD-FOSSA Marie-Christine DAVID GRE Clotilde PALLIER Monique HAMERY Christine MONNIER François MOREAU
Comité Education- Petite Enfance – Enfance – Jeunesse Responsables : Bruno TAKORIAN Pascale LE MASSON Danièle ESNAULT	Bruno TAKORIAN Pascale LE MASSON Danièle ESNAULT Hélène AMOURIAUX-PICARD Valérie EUN Mickael GIRARD Soazic DANET Céline BESNARD Dienaba FONDO Pauline COIRIER Audrey ELUERE Marie MOREAU Davy DETAMPLE Amandine LE FLOCH' CHEVAL Typhaine BITEAU Christine MONNIER Isabelle GANZETTI-GEMIN
Comité Communication – Participation Citoyenne Responsable : Sonia TEXIER	Sonia TEXIER Donatien WATREMEZ Carole LEGENDRE Bruno TAKORIAN Anna RUIZ Michèle BACHELOT Catherine DUPONT-SHERLAW Chantal LANGOUET Arnaud BOISIVON Raymonde LEGEAY
Comité Vie Culturelle et Vie Associative Responsables : Carole LEGENDRE Antoine RONDIN	Carole LEGENDRE Antoine RONDIN Jonathan DJAOUI Bruno TAKORIAN Valérie EUN Fabien ORINEL Mickael GIRARD Michèle BACHELOT Christiane LE BOZEC Marie MOUREAU Raymonde LEGEAY Hervé LEMOINE Catherine TOQUET-PAYS



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

	Martina HAVARD-FOSSA Marie-Christine DAVID GRE
Comité Transitions - Espaces verts - Biodiversité Responsable : Valérie EUN	Valérie EUN Mathieu WIDLOECHER Pierre CHAPON Donatien WATREMEZ Nicolas LE BERDER Joël LEGENDRE François-Marie MONTGERMONT Kevin DUVAL Jean-Michel PALLIER Olivier DIDOT Jean-Pierre LANGOUET Philippe COLLEU Sébastien MEUNIER Karim LAZREQ Stéphanie SIOEN Gwénaëlle GUILLET
Comité Mobilité et Déplacements Responsable : Nicolas LE BERDER	Nicolas LE BERDER Céline BESNARD Pierre CHAPON Hélène AMOURIAUX-PICARD Fabien ORINEL Donatien WATREMEZ Kevin DUVAL Mathieu WIDLOECHER Soazic DANET Jean-Claude PRIOUR Olivier DIDOT Véronique RABOT Philippe COLLEU Marie-Christine DAVID GRE Myrtille CHOUARD Jean-Pierre LANGOUET Estela LE GOUAS
COPIL Nouveaux Quartiers Responsable : Alexis CARRIC	Alexis CARRIC Michèle BACHELOT Céline BESNARD Hélène AMOURIAUX-PICARD Carole LEGENDRE Valérie EUN Mathieu WIDLOECHER Nicolas LE BERDER Soazic DANET Guénola LE ROUX Yannick DACQUAIT Marie-Christine DAVID GRE Monique Hamery Jean-Claude BRIAND Elisabeth BLANCHET

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les compositions des Comités consultatifs et Comité de pilotage.

122/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINÉS (VADA) - AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE SUR LA COMMUNE - POINT D'ÉTAPE

Madame Hélène AMOURIAUX-PICARD Adjointe a exposé :



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Un point d'étape a été réalisé en Conseil municipal sur la démarche VADA initiée lors du mandat 2020 – 2026 sur la commune de Chavagne afin d'obtenir la labellisation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE de l'avancement de la démarche VADA initiée sur la commune de Chavagne.**

Concernant la Charte des animations collectives à destination des seniors visant à structurer notamment le fonctionnement des mardis réunis proposés par la commune de Chavagne dans le cadre de la démarche VADA, une présentation pour validation a été faite lors du Conseil municipal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE cette Charte des animations collectives à destination des seniors telle que présentée en Conseil municipal.**

RENNES METROPOLE – TRAJECTOIRE ZÉRO ARTIFICIALISATION NET (ZAN) – ENJEUX ET METHODE - PRESENTATION

Monsieur le Maire a exposé :

La Loi Climat et Résilience d'août 2021 a fixé les Enjeux nationaux du ZAN, partant d'un constat qu'entre 1982 et 2018 l'artificialisation des sols progresse plus vite que la population. Le double objectif du ZAN :

- Diviser par 2 d'ici à 2031 la consommation des surfaces de sols artificialisés observée dans la décennie précédente.
- A partir de 2050 tout m² artificialisé correspondra à 1 m² renaturé.

Par délibération du 18 décembre 2025, le Conseil de Rennes Métropole a adopté la feuille de route sobriété foncière afin de rendre possible le choix d'une trajectoire visant le délai maximum à février 2028 pour que le PLUI traduise l'objectif ZAN.

Une présentation sur les enjeux et méthode de travail sur la trajectoire ZAN est réalisée en Conseil municipal.

RENNES MÉTROPOLE – TRANSFERTS DE POUVOIRS DE POLICE SPÉCIALE DES MAIRES A LA PRÉSIDENTE DE RENNES MÉTROPOLE – POINT D'ÉTAPE

Monsieur le Maire a exposé :

Règlementairement, les pouvoirs de police attachés aux compétences transférées à Rennes Métropole dans les domaines des déchets, de la voirie, de l'assainissement, des aires d'accueil des gens du voyage, de la publicité et de l'habitat, seront automatiquement attribués au Président de l'EPCI 6 mois après sa désignation (soit au 9 octobre 2026).

Les maires ont la possibilité de s'opposer au transfert de leurs pouvoirs de police à la Présidente de Rennes Métropole à l'exception :

- De la police de l'assainissement
- De la police de règlement de la collecte des déchets.

Un point d'étape sur ces transferts est réalisé en Conseil municipal.

RENNES MÉTROPOLE – PROGRAMMATION VOIRIE 2028-2033 – ELEMENTS DE CADRAGE – INFORMATION

Monsieur Nicolas LE BERDER, adjoint à la voirie et aux mobilités, a exposé :

La voirie est une compétence métropolitaine qui s'appuie sur des documents de référence (charte de fonctionnement voirie/règlement de voirie/PDU2019-2030/guide des espaces publics...).

Une programmation pluriannuelle de travaux mis en place par la métropole couvre la période 2022-2027



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Cette programmation de travaux répond aux enjeux suivants :

- Mobilité (PDU)
- Urbain (PLUI et projets urbains communaux)
- Transition écologique (eau – biodiversité-ressources-carbone)
- Sociaux (usages – accessibilité – concertation).

La PPI voirie est répartie en 3 enveloppes :

Enveloppe A : maintenance

Enveloppe B : projets communaux

Enveloppe C : projets structurants

La PPI voirie arrive à échéance.

Une nouvelle Programmation voirie 2028 – 2033 va être mise en place.

Une information sur les éléments de cadrage de cette nouvelle PPI est présentée en Conseil municipal.

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER – INFORMATION

Une information sur les déclarations d'intention d'aliéner a été réalisée en conseil municipal.

123/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

ENQUÊTE PUBLIQUE L'ÉGACÉ – PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE

Monsieur Alexis CARRIC, Adjoint à l'urbanisme a exposé :

Pour rappel, Mme Yolaine DE BRIANCON, propriétaire des parcelles ZI 66 et ZI 23 au lieu-dit l'Égacé, souhaite acquérir :

- le chemin qui longe ses parcelles,
- dans le prolongement de ce chemin, la parcelle ZI 9.

Considérant que le chemin rural, jouxtant les parcelles ZI 66, ZI 23, ZI 26, ZI 25, ZI 24, ZI 67 n'est plus utilisé par le public ; que ledit chemin n'est plus entretenu et ne dessert plus de lieu d'intérêt général et n'est plus relié à d'autres chemins ou voies communales ; qu'il y a donc tout lieu de constater qu'il n'est plus affecté à l'usage du public ;

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public ;

Par délibération n°148/2025, le conseil municipal a constaté la désaffectation du chemin rural, a lancé la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du code rural et a autorisé Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet et à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Par arrêté municipal n°67/2026 du 15 avril 2026, le Maire de Chavagne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique. A cet effet, Madame Claudine LAINE-DELURIER a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice. L'enquête s'est déroulée en mairie de Chavagne du 18 mai 2026 au 1er juin 2026 inclus.

Madame Claudine LAINE-DELURIER a émis :

- Un avis favorable sans réserve pour le projet d'aliénation de la parcelle ZI 9 ;
- Un avis favorable avec une réserve pour le projet d'aliénation pour la partie dite « non-cadastrée » qui nécessite une consolidation sur l'identification du propriétaire.

Compte-tenu de ces éléments, le conseil municipal est invité :

- À prendre acte des conclusions de Madame la commissaire-enquêtrice ;
- À confirmer le classement de la parcelle ZI 9 dans le domaine privé de la commune ;



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

- À céder à Madame DE BRIANCON le chemin cadastré ZI 9 correspondant à une surface d'environ 2130 m² aux prix de 0,50€/m² HT soit 1 065€. Les frais inhérents à cette cession (enquête publique, géomètre, actes notariés) seront à la charge de l'acquéreur. Un géomètre sera missionné par le demandeur pour définir la contenance exacte et délimiter l'emprise à céder.
- À autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **PREND** acte des conclusions de la commissaire-enquêtrice,
- **CONFIRME** le classement de la parcelle ZI 9 dans le domaine privé de la commune,
- **APPROUVE** Madame DE BRIANCON le chemin cadastré ZI 9 correspondant à une surface d'environ 2130 m² aux prix de 0,50€/m² HT soit 1 065€. Les frais inhérents à cette cession (enquête publique, géomètre, actes notariés) seront à la charge de l'acquéreur. Un géomètre sera missionné par le demandeur pour définir la contenance exacte et délimiter l'emprise à céder.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

124/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

BUDGET PRIMITIF 2026 - BOIS DU LOTISSEMENT DU DOMAINE DES FONTENELLES – FIXATION D'UN TARIF

Madame Michèle BACHELOT, Adjointe aux finances, a exposé :

Afin d'entretenir le bois des Fontenelles, 487 arbres ont été abattus.

Par délibération du conseil municipal du 6 octobre 2025, le Conseil municipal a validé les modalités relatives à l'abattage de ces arbres et fixé les tarifs à 25 euros le stère pour la partie sur pieds ouverte aux habitants et 35 euros le stère du bois couché, où l'évacuation était plus compliquée.

En fin de campagne d'abattage, le bois coupé restant a été rapatrié au Centre technique Municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer un nouveau tarif pour vendre les derniers stères de bois restants aux personnes qui en font la demande.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la vente de bois coupé restant à 40€ le stère.

125/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – TERRAINS CADASTRES AB14P ET AB561P SIS AU 2TER RUE DE LA CROIX VERTE – VENTE AUX PROFESSIONNELS DE SANTE – VALIDATION DU PRIX

Monsieur Alexis CARRIC adjoint à l'urbanisme a exposé :

Les professionnels de santé ont sollicité depuis plusieurs années la commune de Chavagne afin de trouver un terrain pour permettre l'implantation d'un futur cabinet médical.

En partenariat avec ces derniers, la commune de Chavagne leur a proposé de céder les parcelles cadastrées AB14P et AB561P sis au 2ter rue de la croix verte pour un total de 483 m².

Vu l'avis des domaines en date du 19 juin 2026.

Il est proposé la vente de cette parcelle au prix de 169 566 €.

Le conseil municipal est invité à valider cette vente et à autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la vente de ces parcelles aux professionnels de santé pour un montant de **169 566 €.**
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

126/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – FACTURATION CANTINE SCOLAIRE – ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – CREATION D'UNE 4EME TRANCHE DE QUOTIENTS FAMILIAUX POUR LES ENFANTS NON CHAVAGNAIS

Madame Michèle BACHELOT, adjointe aux finances a exposé :

Par délibération du 7 juillet 2025, le conseil municipal a mis en place trois tranches de Quotients familiaux pour les enfants extérieurs à la commune qui sont usagers des services périscolaires et extrascolaire proposées par la commune

le Conseil municipal, à la demande de la CAF d'Ille et Vilaine est invité à valider une 4^{ème} tranche de Quotients familiaux pour les enfants extérieurs au 1^{er} septembre 2026, à savoir :

Tranche tarifaire	Quotient familial Année 2025-2026	Quotient familial Année 2026 - 2027
1	0-368	0 - 368
2	368-535	368 - 535
3	536 - 690	536 - 690
4	691 - 973	691 - 973
5	974 – 1 216	974 – 1 216
6	1 217 – 1 521	1 217 – 1 521
7	1 522 – 1 825	1 522 – 1 825
8	≥1 826	≥1 826
Enfant Extérieur	0 - 690	0 - 690
Enfant Extérieur	691 – 1 521	691 – 1 215
Enfant Extérieur		1 216 – 1 521
Enfant Extérieur	≥ 1 522	≥ 1 522

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** au 1^{er} septembre 2026 la nouvelle grille des quotients familiaux qui intègre une 4^{ème} tranche de quotients familiaux pour les enfants extérieurs à la commune.

127/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – RESTAURANT SCOLAIRE – TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027

Madame Michèle BACHELOT, adjointe aux finances a exposé :

Le Conseil municipal est invité à fixer l'évolution des tarifs basés sur les quotients familiaux pour la rentrée 2026-2027 pour le restaurant scolaire. Le tarif du repas cantine livré par la commune de Le Rheu est en baisse de 1,5%. Il est proposé au Conseil municipal de ne pas appliquer de revalorisation des tarifs municipaux du restaurant scolaire pour la rentrée 2026-2027, et de créer un nouveau tarif pour la nouvelle tranche de Quotients familiaux pour les enfants extérieurs qui sont usagers des services périscolaires et extrascolaire proposées par la commune au 1^{er} septembre 2026 à savoir :

Tranche tarifaire	Quotient familial	TARIF 2025/2026	TARIF 2026/2027
1	0-368	1,00	1,00
2	368-535	1,00	1,00
3	536-690	3,54	3,54
4	691-973	4,19	4,19



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

5	974-1216	4,82	4,82
6	1217-1521	4,97	4,97
7	1522 -1825	5,25	5,25
8	≥1 826	5,43	5,43
Extérieur	0 - 690	6,55	6,55
Extérieur	691 - 1 215	6,98	6,98
Extérieur	1 216 - 1 521		7,20
Extérieur	≥1 522	7,42	7,42

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les tarifs municipaux pour la restauration scolaire pour l'année 2026-2027 à compter du 1^{er} septembre 2026.

128/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

RESTAURANT SCOLAIRE - TARIFS DES REPAS ADULTES 2026-2027

Madame Michèle BACHELOT, adjointe aux finances a exposé :

Le restaurant municipal sert des repas aux agents communaux, aux enseignants mais aussi à des personnels extérieurs (agents de l'Etape, intervenants sportifs...). En 2025/2026, les prix des repas s'élevaient à 7,23€ pour les adultes (hors personnel communal).

Il est proposé un maintien des tarifs des repas adultes à compter du 1er septembre 2026 à savoir :

- Tranche tarifaire		TARIF 2025/2026	TARIF 2026/2027
1	514	6,80	6,80
2	Entre 417 et 514	6,41	6,41
3	Moins 417	6,12	6,12
4	Autres adultes	7,23	7,23

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** au 1^{er} septembre 2026, le maintien des tarifs pour les repas adultes pour l'année 2026-2027.

129/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

ACTIVITÉS SCOLAIRES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – TARIFS MUNICIPAUX BASÉS SUR LES QUOTIENTS FAMILIAUX 2026-2027

Madame Michèle BACHELOT, adjointe aux finances a exposé :

Le Conseil municipal est invité à fixer l'évolution des tarifs basés sur les quotients familiaux pour la rentrée 2026-2027 pour les activités scolaires et périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2026. Il n'est pas proposé d'augmentation pour l'ensemble des tarifs périscolaires et extrascolaires pour l'accueil de loisirs municipal. Par ailleurs, à la demande de la CAF d'Ille et Vilaine, le conseil municipal sera invité à se prononcer sur une nouvelle grille tarifaire basée sur les Quotients familiaux pour les enfants extérieurs à la commune qui sont usagers des services périscolaires et extrascolaire proposées par la commune.

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas appliquer de revalorisation des tarifs municipaux pour les activités périscolaires et extrascolaires pour la rentrée 2026-2027, et de créer de nouveaux tarifs pour la nouvelle tranche de Quotients familiaux pour les enfants extérieurs qui sont usagers des services périscolaires et extrascolaire proposées par la commune au 1^{er} septembre 2026 à savoir :



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

	QF	GARDERIE/TEMPS DES LECONS		MERCREDIS SCOLAIRES	
		Créneaux	Goûter	VACANCES SCOLAIRES	
		1/2 heure	Maternelle	Journée	1/2 Journée
Tarif 1	0-368	0,35	0,11	5,31	2,91
Tarif 2	369-535	0,49	0,15	7,39	4,10
Tarif 3	536-690	0,57	0,17	8,76	4,90
Tarif 4	691-973	0,76	0,22	10,92	6,05
Tarif 5	974-1213	0,79	0,26	11,70	6,12
Tarif 6	1217-1521	0,81	0,26	12,06	6,20
Tarif 7	1522-1825	0,84	0,27	12,75	7,08
Tarif 8	≥1826	0,89	0,28	13,26	7,36
Tarif EXT	0-690	1,00	0,32	14,20	7,90
EXT	691-1215	1,05	0,34	15,20	8,40
EXT	1216-1521	1,07	0,35	15,70	8,65
EXT	≥1522	1,10	0,36	16,20	8,90

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** au 1^{er} septembre 2026, le maintien des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires pour la rentrée 2026-2027, et de créer de nouveaux tarifs pour la nouvelle tranche de quotients familiaux pour les enfants extérieurs qui sont usagers des services périscolaires et extrascolaire de la commune.

130/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

BIEN IMMOBILIER SIS AU 4B RUE DE L'AVENIR – LOCATION – FIXATION D'UN LOYER

Madame Michèle BACHELOT, adjointe aux finances, a exposé :

Par délibération n°6/2026, la commune de Chavagne a approuvé la convention de mise en réserve de la propriété cadastrée AB313 d'une surface de 1 443 m² comprenant une maison de 136m² et d'un garage fermé de 21 m² acquise dans le cadre du Programme d'Action Foncière par Rennes Métropole et dont la gestion est assurée par la commune de Chavagne.

Des travaux de mise aux normes électriques sont en cours afin de mettre ce bien à la location.

Le Conseil municipal est invité à fixer par délibération le montant du loyer de ce bien.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** à 600 € le loyer de ce bien à la location.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

BUDGET PRIMITIF 2026 – ACQUISITION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE EN VEFA – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – NOTIFICATION DE SUBVENTION - INFORMATION

Madame Michèle BACHELOT, adjointe aux finances, a exposé :

Par arrêté du 25 juin 2026, le Préfet d'Ille et Vilaine notifie à la commune de Chavagne, une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2026, d'un montant prévisionnel de 90 000



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

€ sur les crédits du programme 119, action 1 du budget du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Les caractéristiques de cette subvention sont les suivantes :

Description de l'opération : acquisition en VEFA d'un restaurant scolaire satellite

Montant prévisionnel (HT) de la dépense subventionnable : 549 666,40 €

Taux de subvention : 16,37%

Montant prévisionnel de la subvention : 90 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation : du 15/12/2025 au 31/12/2027.

Le Conseil municipal est informé de cette notification.

A Chavagne, le 7 septembre 2026

**Le Maire,
Thierry RENOUX**

**La secrétaire de séance,
Soazic DANET**